



**ACADEMIE  
DE GUADELOUPE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service de l'éducation nationale  
de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin

# PROJET REP + Saint-Martin

**Le réseau  
d'éducation prioritaire du  
collège Roche gravée de Moho**



**2020-2023**

# Sommaire



Introduction	1
La structure du réseau	2
Le diagnostic	7
Les spécificités du réseau	11
1- Les atouts du REP+	11
2- Les freins du REP+	14
Les mesures spécifiques nationales	16
Les axes prioritaires	19
Axe 1 : Une culture scolaire commune	21
Axe 2 : Un projet SEGPA	24
Axe 3 : Un développement des savoirs culturels	24
Axe 4 : Un renforcement des liens parents-école	26
Axe 5 : Un meilleur climat scolaire	26
Conclusion	28

# Introduction

## **Un projet REP+, c'est quoi ?**

« La politique d'éducation prioritaire a pour objectif de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire par un renforcement de l'action pédagogique et éducative dans les écoles et établissements des territoires qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales ».

Tous les réseaux d'éducation prioritaire conçoivent un projet fondé sur le référentiel de l'éducation prioritaire qui prend en compte l'ensemble des facteurs contribuant à la réussite des élèves et offre un cadre structurant permettant aux personnels d'exercer leur liberté pédagogique en s'appuyant sur des repères solides et fiables.

Depuis 2015, le projet du réseau de Quartier d'Orléans est établi en fonction des orientations du référentiel de l'éducation prioritaire, des analyses conduites localement et des projets d'école et d'établissement du second degré. Ce projet présente le réseau de Quartier d'Orléans en mettant en avant ses spécificités, ses atouts et ses freins. Il met en cohérence les axes prioritaires définis en conseil école-collège au service de la liaison cycle 3 école-collège.

Il détermine pour quatre ans les orientations pédagogiques et éducatives du réseau et définit les objectifs donnés à l'action pédagogique et éducative dans le réseau de 2020 à 2023.

## **Les textes officiels de l'éducation prioritaire :**

- *Rentrée 2020 : Listes des écoles et établissements publics inscrits dans le programme REP+, arrêté du 23 juillet 2020 (BOEN du 27 août 2020).*
- *Rentrée 2020 : Liste des établissements publics inscrits dans le programme REP, arrêté du 23 juillet 2020 (BOEN du 27 août 2020).*
- *Refondation de l'éducation prioritaire : circulaire n°2014-077 du 4 juin 2014*
- *Pilotage de l'éducation prioritaire : circulaire n° 2017-090 du 3 mai 2017*
- *Décret n° 2014-940 du 20 août 2014 relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants exerçant dans un établissement public d'enseignement du second degré*
- *Décret n° 2014-941 du 20 août 2014 portant modification de certains statuts particuliers des personnels enseignants relevant du ministre chargé de l'éducation nationale*
- *Décret n° 2014-942 du 20 août 2014 portant modification du décret n° 2008-775 du 30 juillet 2008 relatif aux obligations de service des personnels enseignants du premier degré*
- *Loi du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'école : Circulaire n° 2014-077 du 4-6-2014 - Refondation de l'éducation prioritaire – BO n°23 du 05-06-2014*

# La structure du réseau

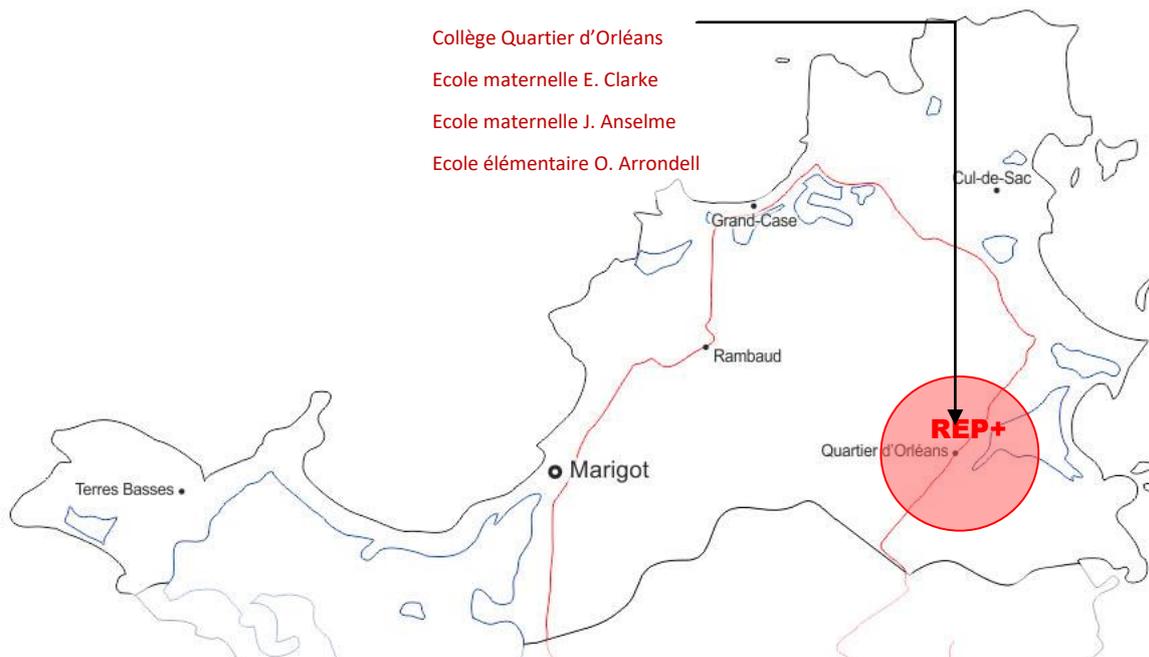
## 1. Le contexte

Comme Saint-Barthélemy, Saint-Martin fait partie de l'académie de Guadeloupe. Ces territoires sont situés à 250 km au nord de l'archipel guadeloupéen.

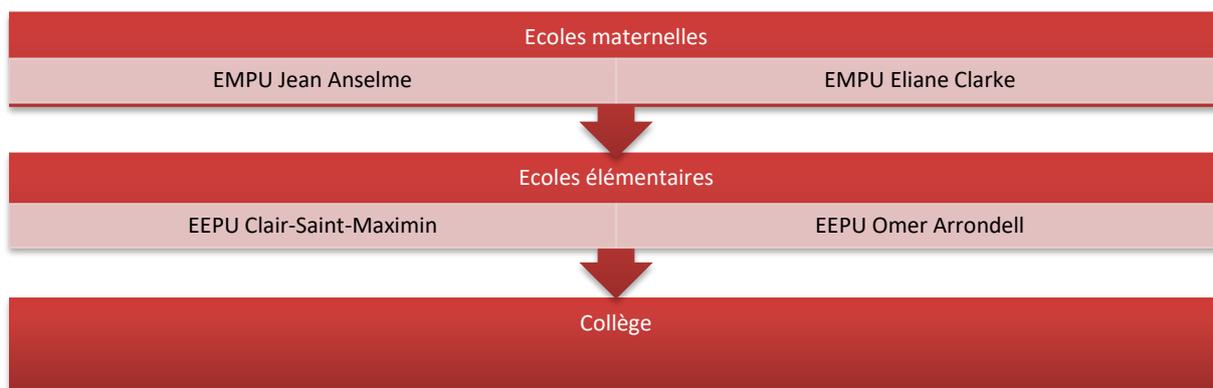
Saint-Martin se distingue des autres îles du sud par cet éloignement géographique mais aussi par des spécificités culturelles et socio-économiques particulières, entre autres :

- Une population historiquement anglophone ;
- Un indice de position sociale (IPS) parmi les plus bas du territoire (66,4) alors que l'IPS moyen des établissements publics des Îles du Nord est de 77,6, ce qui démontre une situation sociale compliquée pour une grande partie des familles.
- Le PIB/habitant est moitié moindre de celui de la France hexagonale ;
- Une grande partie des habitants travaillant en partie hollandaise ou ayant des « jobs » sans revenus minimum.

Le réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP+) de l'île de Saint-Martin concerne le collège et les écoles de Quartier d'Orléans.



Le REP+ de Saint-Martin regroupe cinq établissements scolaires : un collège, deux écoles maternelles et deux écoles élémentaires :



## 2. Le pilotage du réseau

Les pilotes	
Inspecteur de l'éducation nationale	Christian BORRAT
Principal du collège Quartier d'Orléans	Erik DOMICHARD

La coordination	
Coordonnatrice éducation prioritaire	Lucile MAAROUFI

Les membres du comité de pilotage :

Les membres	
Inspecteur de l'éducation nationale	Christian BORRAT
Principal du Collège Quartier d'Orléans	Erik DOMICHARD
Directrice école Clair Saint Maximin	Joëlle PETCHY-DORVILLE
Directrice école Omer Arrondell	Patricia PATCHY
Enseignants du cycle 3, 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>nd</sup> degrés	EEMU Clair Saint Maximin EEMU Omer Arrondell, Collège Quartier d'Orléans

Les partenaires :

Les partenaires
Collectivité d'outre-mer de Saint-Martin
Associations dans le cadre du <i>Programme de réussite éducative (PRE)</i>
Associations des parents d'élèves
Associations de Quartier d'Orléans
Maison de la confiance et de la protection de la famille (MCPF ex-BPDJ)

### 3. Le conseil école/collège du réseau

Le conseil école-collège est présidé conjointement par le principal du collège ou son adjoint et par l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription ou son représentant.

Le principal du collège et l'inspecteur de l'éducation nationale fixent le nombre des membres du conseil école-collège en s'assurant d'une représentation égale des personnels des écoles et du collège.

Le conseil école-collège contribue à améliorer la continuité pédagogique et éducative entre l'école et le collège. Il se réunit au moins deux fois par an et établit son programme d'actions pour l'année scolaire suivante ainsi qu'un bilan de ses réalisations.

Ce programme d'actions est soumis à l'accord du conseil d'administration du collège et du conseil d'école de chaque école concernée. Le bilan des réalisations est présenté aux mêmes instances.

Le conseil école-collège peut créer des commissions école-collège chargées de la mise en œuvre d'une ou plusieurs des actions de son programme. La composition, les objectifs et les modalités de travail de ces commissions sont arrêtés par le conseil école-collège.

Références :

Conseil écoles/collège (Article L401-4 Loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 – art.57, Décret n°2013-683 du 24-07-2013, Circulaire 2013-060 du 10/04/2013)

Décret n° 2013-683 du 24 juillet 2013 définissant la composition et les modalités de fonctionnement du conseil école-collège

### 4. Les structures pédagogiques

Un quart des écoliers et collégiens des établissements publics de Saint-Martin sont scolarisés dans le REP+ de Quartier d'Orléans

Etablissement scolaire	Effectif élèves	Nombre de classes/divisions
<b>Collège Roche gravée de Moho</b>	<b>469</b>	22
<b>Ecoles maternelles</b>	<b>309</b>	17
Eliane Clarke	180	10
Jean Anselme	129	7
<b>Ecoles élémentaires</b>	<b>553</b>	<b>33</b>
Clair Saint-Maximin	284	17
Omer Arrondell	269	16
<b>Effectif total</b>	<b>1 331</b>	<b>72</b>

Ce réseau recense 309 élèves de maternelles, 553 élèves en élémentaires et 469 collégiens.

Cycle 1				Cycle 2			Cycle 3			Cycle 4		
TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	6ème	5ème	4ème	3ème
24	79	99	107	106	107	113	113	114	122	116	116	115
309				326			349			347		

## Les dispositifs du REP+ Saint-Martin

### ULIS : Unités localisées pour l'inclusion scolaire

Les ULIS\* est un dispositif qui offre aux élèves en situation de handicap une organisation pédagogique adaptée à leurs besoins ainsi que des enseignements adaptés dans le cadre de regroupement et permet la mise en œuvre de leurs projets personnalisés de scolarisation. Elles sont parties intégrantes de l'établissement scolaire dans lequel elles sont implantées.

2 dispositifs dans le 1<sup>er</sup> degré et 1 dispositif dans le 2<sup>nd</sup> degré accueillent 27 élèves.

1 <sup>er</sup> degré	2 <sup>nd</sup> degré
14 élèves	13 élèves

*Circulaire n° 2015-129 du 21-08-2015 (BOEN n°31 du 27-8-2015)*

### UPE2A : Unité pédagogique pour élèves allophones nouvellement arrivés,

L'UPE2A\* est un dispositif d'accompagnement des élèves allophones nouvellement arrivés. L'objectif est de permettre une scolarisation en milieu ordinaire en prenant en compte les besoins spécifiques de ces élèves, par la mise en place de dispositifs d'accompagnement favorisant l'apprentissage du français, langue de scolarisation, et la continuité pédagogique. \*

Une enseignante est mobilisée sur les 2 écoles élémentaires et un enseignant au collège.

1 <sup>er</sup> degré	2 <sup>nd</sup> degré
30 élèves	15 élèves

\* Article L.111-1 du code de l'éducation

## SEGPA : Section d'enseignement général et professionnel adapté

La Segpa accueille des élèves présentant des difficultés scolaires graves et persistantes auxquelles n'ont pu remédier les actions de prévention, d'aide et de soutien. \*\*

Au sein du collège, la Segpa, est bien identifiée comme une structure qui doit permettre aux élèves issus de classes de CM2 pré-orientés en Segpa de poursuivre les enseignements du cycle de consolidation et du cycle des approfondissements. Ces élèves ne maîtrisent pas toutes les compétences et connaissances définies dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture attendues à la fin du cycle des apprentissages fondamentaux.

Niveau	6 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>
Effectif	12	10

\*\* Arrêté du 21 octobre 2015 relatif aux classes des sections d'enseignement général et professionnel adapté (J.O. du 24-10-2015 et du 25-10-2015, BOEN n°40 du 29-10-2015)

Circulaire relative aux sections d'enseignement général et professionnel adapté n° 2015-176 du 28 octobre 2015 (BOEN n°40 du 29-10-2015)

## Le REP+ c'est près de 220 personnels rattachés au REP+.

Personnels éducation nationale		Personnels collectivité d'outre-mer de Saint-Martin
2 personnels de direction	1EMS	19 ATSEM
4 directeurs école	1EMAS	36 personnels COM et CTOS
8 personnels administratifs	5 psy-en 1er et 2 <sup>nd</sup> degrés	16 agents techniques territoriaux
107 enseignants	1 infirmière	
2 CPE	1 assistante sociale	
7 personnels de vie scolaire	5 AESH	
2 adultes-relais	8 services civiques	

Soit :

148 personnels de l'éducation nationale.

71 personnels de la collectivité d'outre-mer de Saint-Martin.

# Le diagnostic

## 1. Les indices de l'éducation prioritaire

L'indice de position sociale de l'élève (IPS)\* est un indicateur qui décrit le profil social des élèves sur une échelle numérique. Il apporte des nuances sur le contexte plus ou moins favorisé des élèves et de nouvelles possibilités pour comparer les territoires.

Dans l'outil APAE (Aide au Pilotage et à l'Auto-évaluation des Etablissements), chaque établissement dispose désormais de son indice moyen de position sociale. Ce dernier permet de situer le profil plus ou moins favorisé des élèves vis-à-vis des références départementales, académiques et nationales.

L'indice de position sociale moyen national est égal à 104. La médiane des écoles en éducation prioritaire (EP) se situe 78.

IPS rentrée scolaire 2020	
Saint-Martin	74,7
IDN public	77,6
National	104
National éducation prioritaire	78

REP+ Saint-Martin	Clair Saint-Maximin	67,7
	Omer Arrondell	65,0
	Collège Roche gravée de Moho	66,4
	total REP+	66,4

*IPS moyen en REP+ à Saint Martin*

L'IPS du REP+ de Quartier d'Orléans est de 66,4 soit 5,6 points en deçà de la moyenne nationale des REP+.

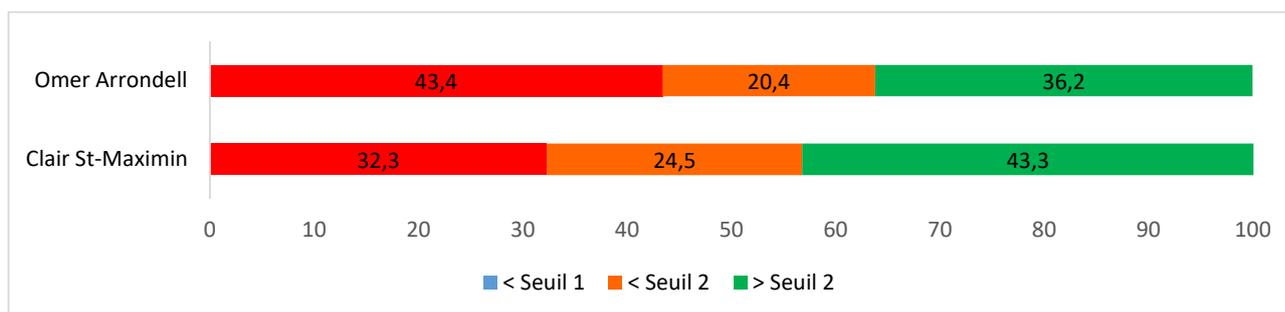
\*Pour compléter l'indicateur classique de Profession et Catégorie Socioprofessionnelle (PCS) en quatre catégories, un nouvel indice quantitatif a été créé : l'indice de position sociale. Pour chaque élève, un IPS croisé est obtenu à partir de la PCS des deux responsables légaux. A chaque couple de PCS correspond une valeur quantitative, valeur d'autant plus élevée que les PCS sont considérées comme favorables à la réussite scolaire de l'élève. Les valeurs de l'IPS sont comprises entre 38 et 179. (source tableau de bord du service de l'éducation nationale des îles du nord) [https://seidn.ac-guadeloupe.fr/sites/default/files/documents/tdb\\_02-03-2021.pdf](https://seidn.ac-guadeloupe.fr/sites/default/files/documents/tdb_02-03-2021.pdf) ).

## 2. Les résultats aux évaluations nationales : REP+ SAINT-MARTIN – septembre 2020

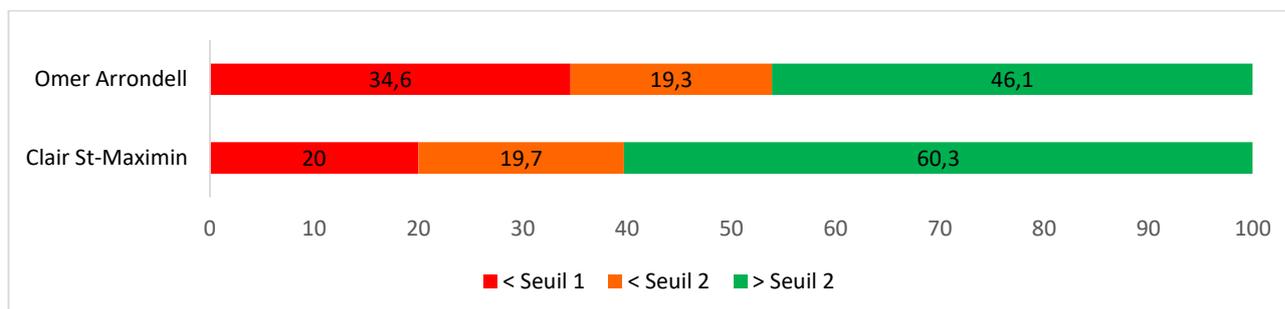
Deux seuils de réussite, propres à chaque série d'exercices ont été déterminés : - un seuil en deçà duquel on peut considérer, dès le début de l'année, que les élèves rencontrent des difficultés : un besoin est identifié (<Seuil 1). - un seuil pour des élèves dont les acquis semblent fragiles (<Seuil 2). Les élèves dont la maîtrise est satisfaisante sont repérés au-delà (>Seuil2).

### Début CP

#### Français

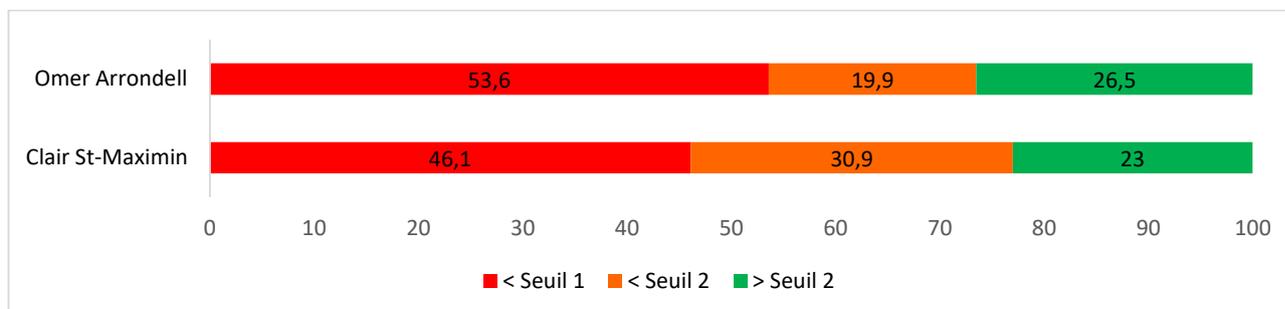


#### Mathématiques

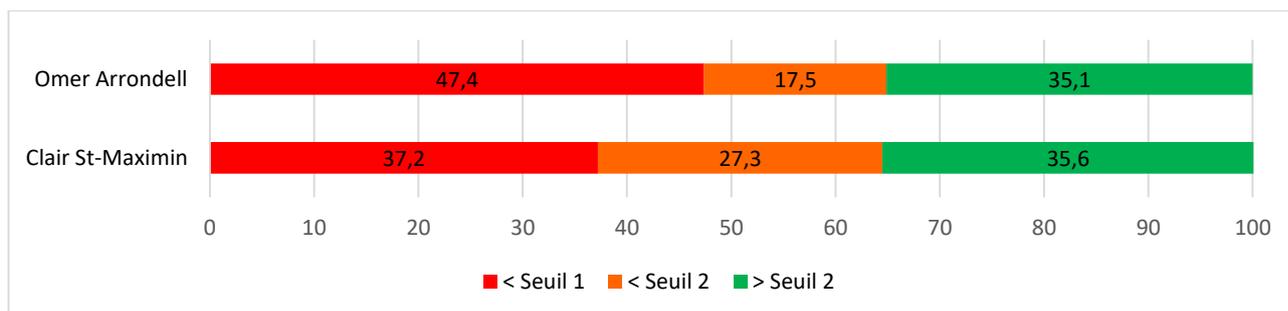


### Début CE1

#### Français



## Mathématiques



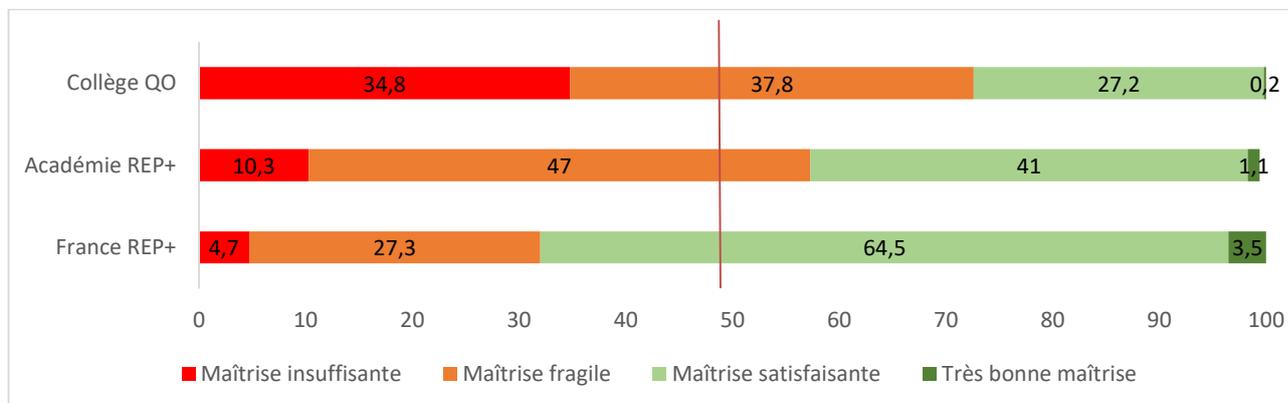
En REP+, plus d'un élève sur deux entrant en CP a été repéré soit à *besoin*, soit *fragile* en français

En mathématiques, si les résultats sont relativement meilleurs, entre 40 et 50% de ces mêmes élèves présentent des fragilités.

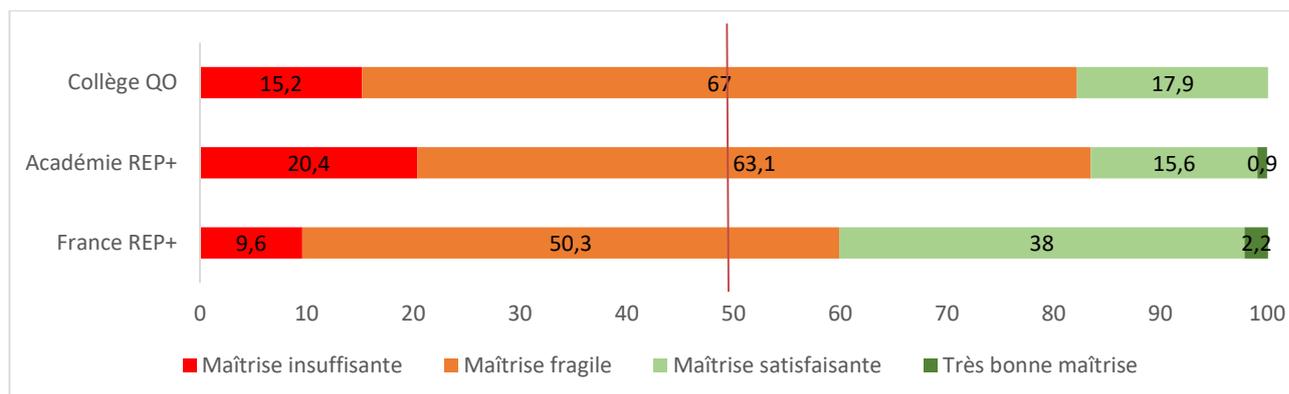
A l'entrée en CE1, plus de 73% des élèves ont été repéré en difficulté en français et en mathématiques, les deux tiers des élèves sont également repérés à *besoin* ou *fragiles*.

## Début sixième

### Français



## Mathématiques



A l'entrée en sixième, plus de 70% des élèves ont une maîtrise insuffisante et/ou fragile en français et 82% en mathématiques.

Les élèves ont un niveau scolaire relativement faible : si au niveau national REP+, 4,7% des élèves ont une maîtrise insuffisante en français, ils sont près de 35% dans le réseau.

En mathématiques, l'écart se resserre entre la moyenne nationale REP+. En revanche, les élèves de Quartier d'Orléans ont un niveau sensiblement supérieur au reste de l'académie (REP+).

## Les résultats au diplôme national du brevet – DNB

Le Conseil national d'évaluation du système scolaire (Cnesco) prend en compte deux indicateurs :

- Le taux de réussite brut du DNB, qui inclut le contrôle continu et,
- Les résultats obtenus aux épreuves finales.

**Taux de réussite :**

Taux de réussite au DNB	2019
CL Roche gravée de Moho	80%
Académie	86,5 %
national	86,7%

Le taux de réussite au diplôme national du brevet est de 80% soit environ 6 points inférieur à la moyenne académique et nationale.

**Notes à l'écrit :**

CLG Roche gravée de Moho	
Français	Mathématiques
7/20	3/20

Les notes moyennes à l'écrit restent en dessous de la moyenne : 7/20 en français et 3/20 en mathématiques.

# Les spécificités du réseau

Quartier d'Orléans est un quartier qui cumule des difficultés structurelles.

L'environnement socio-culturel est relativement défavorisé. Plus de 65% des collégiens sont issus de catégories socioprofessionnelles défavorisées.

Limitrophe de la partie hollandaise de l'île, les influences anglophones y sont plus fortes que sur le reste du territoire.

Un univers linguistique essentiellement anglophone, mais également hispanophone et créolophone haïtien caractérise les écoles maternelles, élémentaires et le collège.

Une enquête effectuée par le collège en novembre 2019 montre qu'à peine 4% des élèves utilisent le français dans leur famille là où 62% utilisent l'anglais, 16% l'espagnol et 19% le créole haïtien.

Pour l'essentiel des élèves, le français est la langue de scolarisation.

De nombreuses familles sont monoparentales et peu investies dans l'éducation : 70 % des parents d'élèves n'ont pas voté à l'élection de représentants de parents en octobre 2020. Elles sont également peu investies dans les pratiques favorisant l'épanouissement culturel car elles sont bien plus préoccupées par une survie économique et/ou administrative (familles étrangères en situation irrégulière). Un certain nombre de nos élèves sont élevés par des tiers.

Plus d'une centaine de nationalités, de nombreuses communautés de cultures différentes cohabitent, parfois difficilement.

Ainsi l'école reste un des rares lieux de socialisation, d'apport culturel et d'apprentissage. Les attentes de ces familles vis-à-vis de l'institution sont importantes.

## 1- Les atouts du REP+

*La proximité de 4 établissements sur 5 :*

La situation géographique des établissements scolaires, concentrés sur un espace peu étendu favorise les échanges.

Les échanges professionnels inter-écoles et interdegré (avec une mutualisation d'outils et de compétences), les échanges de pratiques, les visites de classes, la programmation commune, les projets communs sont largement favorisés par cette proximité, à l'exception de l'école Eliane Clarke, pour laquelle un transport est nécessaire

*Un accompagnement soutenu et des structures adaptées au territoire :*

Classé en quartier prioritaire de la politique de la ville, Quartier d'Orléans bénéficie du soutien de l'Etat et de la collectivité d'outre-mer de Saint-Martin, à travers le financement de dispositifs comme le programme de réussite éducative (PRE) et/ou d'autres projets associatifs soutenus par la politique de la ville.

Le collège et les écoles entretiennent un partenariat très étroit avec la gendarmerie, la MCPF (Maison de la confiance et de la protection de la famille, ex-BPDJ), la PJJ

(Protection judiciaire de la jeunesse) et les associations de quartiers.

Un partenariat avec l'association ASR sécurité routière pour le CM1 et CM2 a également été entériné pour soutenir l'éducation au respect des usages de la route.

L'accompagnement et la formation des professeurs des écoles, des néo titulaires et des contractuels sont assurés par les conseillers pédagogique de circonscription, donc au plus près des besoins du REP+. La constitution d'une BFC (Brigade de formation continue) permet de remplacer les enseignants dans leur classe pendant les temps de formation.

Des formations à destination des enseignants du 2<sup>nd</sup> degré sont également ciblées.

La présence des personnels sociaux et de santé et des psychologues de l'éducation nationale in-situ permet une prise en charge des difficultés plus rapide.

Il existe aussi :

Des actions **Collège ouvert** pendant les trois premiers jours des petites vacances scolaires et pendant les vacances d'été, le dispositif « école ouverte » ou « vacances apprenantes » permettent ainsi aux collégiens et plus largement aux élèves du quartier de participer à des activités diverses au sein du collège tout en proposant de la remédiation scolaire.

Des accompagnements éducatifs dans le premier degré qui sont prévus pendant l'année scolaire sur deux périodes : septembre à décembre et janvier à juin et intègrent les dispositifs **Aide aux devoirs**, **Devoirs-faits** et différents ateliers comme le « club mathématiques », les activités sportives et culturelles.

Des stages de réussite ou des stages de remise à niveau dans le premier degré pendant les petites vacances.

*Stage de réussite Toussaint 2020, priorité aux CE1 :*

Stage RAN Toussaint 2020 1 <sup>er</sup> degré	Nbre CE1	Nbre CM	TOTAL CE1+ CM	TOTAL CE1+ CM par site	Taux de participation élèves CE1	Taux de participation élèves par école	Taux de participation élèves par site
Omer Arrondell	56	104	160	338	16,22%	13,13%	12,43%
Clair Saint-Maximin	55	123	178			11,80%	

*Stages de réussite mars 2021, priorité aux CM2 :*

Stage RAN Pâques21 1 <sup>er</sup> degré	Nbre CM2	Nbre CM1	TOTAL CYCLE 3	Taux de participation élèves Cycle 3	Taux de participation élèves CM2 par site	Taux de participation élèves CM2 par école	Taux de participation élèves CM1 par site
Omer Arrondell	53	51	104	16,54%	21,05%	26,42%	5,31%
Clair Saint- Maximin	61	62	123			26,23%	

Les structures des établissements scolaires sont adaptées au territoire :

✓ La structure du collège est déterminée par un choix d'options :

- Des classes « bilangues » : 1 classe bilangue créole et 2 classes bilangues anglais.
- Des classes « bilingues ».
- Des classes « tourisme » pour lesquelles une option tourisme est proposée pour ouvrir les jeunes aux métiers du tourisme et à d'autres métiers liés à ce secteur.
- Un dispositif de langues renforcées anglais, espagnol.
- Une classe à effectif très réduit avec un renforcement des fondamentaux.
- Une section EGPA est proposée depuis 2019 ; la création de la SEGPA au collège a été décidée pour éviter aux élèves d'être scolarisés en SEGPA à Marigot. La décentralisation de la SEGPA a commencé à la rentrée 2019 avec une classe de 6<sup>ème</sup> pour un effectif de 11 élèves. A la rentrée 2020, nous comptons 12 élèves en 6<sup>ème</sup> et 10 élèves en 5<sup>ème</sup>.

A terme, il s'agira d'une SEGPA simple à part entière. Le Collège Roche gravée de Moho propose deux des cinq champs professionnels qui viennent compléter l'offre de la SEGPA du Mont des Accords :

- Espace rural et environnement
- Production industrielle

✓ Premier degré :

- L'accueil des élèves dès l'âge de 3 ans est acté avec l'ouverture d'une TPS en REP+ à l'école Eliane Clarke.
- Conformément au dispositif national, le dispositif de classes dédoublées en GS, CP et CE1 a été mis en œuvre en REP+.
- L'ouverture des classes bilingues dès la maternelle est en place depuis 2016, les premières cohortes entreront au collège à la rentrée 2023.

En 2020, 182 sur 374 élèves des écoles publiques sont scolarisés en classe bilingue répartis sur 5 niveaux de classes de la moyenne section au CE2.

- L'accompagnement éducatif dans le premier degré est prévu pendant l'année scolaire sur deux périodes : septembre à décembre et janvier à juin. Ces « AE » intègrent les dispositifs « devoirs-faits » et « aide aux devoirs » ainsi que différents ateliers culturels et sportifs.

321 élèves sont concernés en REP+ pour la période de septembre à décembre 2020.

✓ Dispositifs communs au 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés

- La prise en compte des élèves à profil particulier est facilitée par la présence dans les locaux du SENIDN de la référente SEH pour la scolarisation des élèves en situation de handicap, ainsi que celle du coordonnateur CASNAV pour la prise en charge des élèves allophones en UPE2A.
- Le dispositif ULIS pour les élèves souffrants de troubles fonctionnels cognitifs est établi dans les établissements scolaires du réseau.
- Le dispositif UPE2A pour les élèves allophones nouvellement arrivés (ENA) est

également actif.

### *Des projets spécifiques :*

Des échanges professionnels interdegré sont un axe prioritaire du projet REP+. La mise en place de programmations communes, de mutualisation d'outils, de compétences, et d'échanges de pratiques sont autant d'outils qui permettent d'appuyer et d'encourager la continuité des apprentissages au cycle 3.

Le choix des axes et des thématiques de réflexion commune est élaboré en conseil école-collège et permet l'organisation de commissions de travail tout au long de l'année afin d'initier et de mettre en place les projets retenus.

La coordination par le SENIDN de projets fédérateurs dans différents domaines en lien avec la déclinaison du projet académique (D'PASS) est un atout pour développer des temps forts dans les enseignements.

L'implication des enseignants dans les différents projets académiques, de circonscription, d'établissement ou d'école est très forte.

## **2- Les freins du REP+**

### *La situation des familles :*

Les trois dernières années ont été difficiles : le passage du cyclone Irma en 2017, une reconstruction lente et difficile, des mouvements sociaux en 2019 et la crise sanitaire COVID-19 n'ont pas amélioré la situation des familles.

Le taux de chômage est explosif, il est expliqué par la crise sanitaire, la fermeture de la frontière pendant de longs mois, la fermeture des entreprises liées au secteur du tourisme des deux côtés de l'île. Il est difficile de quantifier cette répercussion dans le quartier même, mais cela a accentué la paupérisation d'une population déjà fragile.

Le manque de compréhension des parents du fonctionnement du système scolaire augmente les difficultés à suivre le parcours scolaire de leurs enfants.

La pauvreté lexicale des élèves est une contrainte ; le français est la langue de scolarisation, il apparaît important de valoriser le français pour enrichir le champ lexical des élèves.

La richesse multiculturelle des familles est faiblement exploitée, il y a une nécessité de valoriser aussi la langue maternelle de l'élève, le multilinguisme et le multiculturalisme.

Le profilage des postes d'enseignants avec une maîtrise de deux langues serait souhaitable.

### *Le secteur géographique :*

La situation géographique de Quartier d'Orléans, situé au nord-est de l'île, fait que l'éloignement peut être problématique. Le collège et les écoles sont excentrés par rapport au centre économique. Les différentes actions programmées et les stages des élèves sont difficilement organisables car ils ne peuvent se réaliser qu'avec un transport par bus

### La pauvreté de l'offre culturelle

L'absence de lieu culturel ou de maison de quartier à Quartier d'Orléans ne permet pas aux jeunes d'avoir un lieu convivial pour se rassembler et bénéficier d'un accès à la culture et à l'art facilité.

Ce sont les associations ou l'école qui proposent cette offre.

L'art et la culture sont largement soutenus et portés dans les établissements scolaires :

- Par le SENIDN, à travers des projets phares tels que **L'art en fête** au 1<sup>er</sup> comme au 2<sup>nd</sup> degrés.
- Par la circonscription avec des projets comme le **Plan chorale**, le projet **Chœur en accords**, **Voyage autour de l'opéra**, **A l'écoute d'une œuvre** ...

### L'accès au numérique

L'accès au numérique pour les élèves et les familles reste problématique. La crise sanitaire a révélé l'impact de la fracture numérique pour l'accès à l'éducation.

### Le renouvellement des équipes pédagogiques :

Certaines écoles de Quartier d'Orléans connaissent un renouvellement fréquent des équipes pédagogiques avec une arrivée régulière de néo-titulaires. Beaucoup d'enseignants ont demandé une mutation dans l'académie pour se rapprocher de la Guadeloupe sans forcément avoir choisi Saint-Martin comme destination finale.

La non pérennisation des équipes éducatives peut conduire à une rupture dans la continuité et la pérennité des choix pédagogiques, la poursuite des actions et des projets mis en œuvre.

Ancienneté des enseignants dans les écoles élémentaires du REP+ (2020) :

		Moins de 2ans	De 2 à 5 ans	De 5 à 8 ans	Plus de 8 ans
REP+	Clair Saint-Maximin	33,3%	28,6%	23,8%	14,3%
	Omer Arrondell	44,4%	27,8%	27,8%	0,0%
	<b>Total REP+ 1D</b>	<b>38,5%</b>	<b>28,2%</b>	<b>25,6%</b>	<b>7,7%</b>
Saint-Martin		53,6%	26,8%	12,4%	7,2%

Source : tableau de bord du SENIDN

Près de 40% des enseignants demandent une mutation dans les 2 ans.

Plus des deux tiers des enseignants restent moins de 5 ans dans ce REP+ : **66,7%**.

La mise en place de l'indemnité de sujétion géographique contribue à une forme de stabilisation des équipes au moins 4 ans.

# Mise en œuvre des mesures nationales spécifiques à l'éducation prioritaire

## 1. Le dédoublement des classes de GS, CP et CE1 dans le REP+ de Saint-Martin

La bonne maîtrise des savoirs fondamentaux constitue l'un des principaux leviers pour réduire les inégalités sociales. Il est donc indispensable d'offrir aux élèves un encadrement renforcé dès le début des apprentissages pour leur permettre de bien maîtriser les savoirs fondamentaux.

Effectifs moyen par classe :

- ➔ 8 classes de GS dédoublées : 13,6 élèves par classe en moyenne.
- ➔ 8 classes de CP dédoublées : 13,8 élèves par classe en moyenne.
- ➔ 8 classes de CE1 dédoublées : 13,2 élèves par classe en moyenne.

## 2. Soutenir les familles les plus fragiles

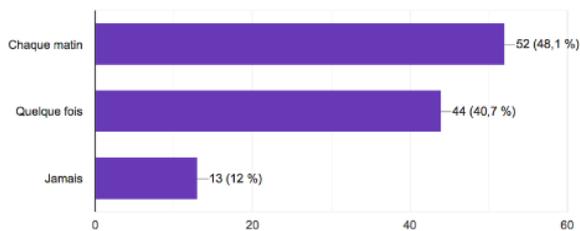
Dispositif : ***Le petit déjeuner à l'école.***

Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, l'Etat finance des petits déjeuners pour les écoles situées dans les territoires prioritaires. Une dotation dédiée est ainsi attribuée par l'Etat à ces territoires pour encourager et soutenir l'organisation de petits déjeuners à l'école. L'objectif est de permettre aux enfants de ne pas commencer la journée le ventre vide, de rester concentrés pendant toute la matinée et ainsi d'apprendre dans les meilleures conditions. Cette mesure participe à la réduction des inégalités, dès le plus jeune âge. Le dispositif concerne l'ensemble des écoles du réseau d'éducation prioritaire (REP et REP+).

- 1- L'enquête réalisée en janvier 2021 sur Saint-Martin révèle que **près d'1 élève sur 2 ne consomme pas régulièrement de petit déjeuner et plus de 12% arrivent le « ventre vide » chaque matin.**

3- Avant de partir à l'école, as-tu l'habitude de manger?

108 réponses



108 élèves des écoles élémentaires des classes de niveaux CE1, CE2, CM1 et CM2 du REP/ REP+ ont été interrogés sur leurs habitudes alimentaires notamment sur la prise du premier repas de la journée.

## 2- 1500 petits déjeuners servis chaque semaine

L'opération se déroule du 22 février 2021 au 25 juin 2021, sur 3 écoles en REP+ (Quartier d'Orléans). L'école maternelle Jean Anselme : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h00 à 8h30 avec les niveaux PS, MS et GS (sur le temps scolaire), L'école maternelle Eliane Clarke : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h30 à 7h50 avec les niveaux PS, MS et GS (sur le temps périscolaire), Les écoles élémentaires Clair Saint-Maximin, Omer Arrondell : lundis, jeudis (cycle 2) et mardis, vendredis (cycle 3) de 7h30 à 7h50 (sur le temps périscolaire).

Ecoles élémentaires	Prévisionnel par jour				Nombre total de repas servis par semaine
	L	M	J	V	
<b>Ecoles élémentaires</b>					<b>Total</b>
Clair St MAXIMIN	73	95	73	95	336
Omer ARRONDELL	99	98	99	98	394
<b>Ecoles maternelles</b>					
Jean ANSELME	125	125	125	125	500
Eliane CLARKE	64	64	64	64	256
<b>Nombre total d'élèves par jour</b>	<b>361</b>	<b>382</b>	<b>361</b>	<b>382</b>	<b>1 486</b>

*Les effectifs des écoles concernées par l'opération et les rotations au 09/02/202.*

Ainsi 55% des élèves bénéficient de ce dispositif qui est renouvelé chaque année.

Un partenariat a été engagé avec l'IREPS Guadeloupe (Instance d'éducation et de promotion de la santé) qui programme des sessions de formations sur la nutrition pour les enseignants et pour les personnels COM/CTOS des réfectoires.

### 3. Le dispositif *Devoir faits*

✓ Dans le 1<sup>er</sup> degré :

Intégré à l'accompagnement éducatif, les dispositifs « devoirs-faits » et « aide-aux-devoirs » se déclinent sur deux périodes de l'année scolaire : septembre à décembre et janvier à juin avec des projets portés par l'équipe éducative de chaque école.

Dispositif *Devoirs-faits* et/ou *Aide-aux-devoirs* 2020-2021 dans le 1<sup>er</sup> degré :

Pour la période septembre à décembre 2020 :

- 179 élèves du CP au CM2 ont bénéficié du dispositif
- 2 heures par semaine en moyenne
- 17 enseignants

Pour la période Janvier à juin 2021 :

- 113 élèves
- 2 heures par semaine en moyenne
- 11 enseignants volontaires.

✓ Dans le second degré :

Le dispositif *Devoirs-faits* permet aux élèves volontaires de bénéficier au sein du collège d'une aide pour effectuer le travail. L'ensemble des élèves sont inscrits dans le dispositif.

- En 6<sup>ème</sup>, en moyenne 3 heures par semaine
- En 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>, en moyenne 1 heure par semaine

Les intervenants sont des professeurs, des assistants d'éducation et la professeure documentaliste.

Le collège Roche gravée de Moho a établi une charte des *Devoirs-faits 2020*.

# Les axes prioritaires du projet REP+ Quartier d'Orléans

**Le projet REP+ a été établi en concordance avec le projet académique 2020-2023 et plus particulièrement avec sa déclinaison sur les territoires des Iles du Nord (D'PASS).**

**Les enjeux et le pilotage du projet REP+ concernant la liaison école-collège visent à :**

- Assurer un pilotage sur la base de principes de travail harmonisés, rendus visibles, inscrits et suivis dans le temps ;
- Exploiter efficacement les évaluations ;
- Faire de la formation- accompagnement un objet et un levier de la liaison ;
- Définir des démarches et outils à mutualiser ;
- Dynamiser les pratiques par les actions académiques et partenariales mieux coordonnées.

**Il a été défini et validé selon les plans d'actions suivants :**

La mise en œuvre des mesures nationales spécifiques à l'éducation prioritaire

L'échange entre premier et second degrés

La maîtrise des fondamentaux maths- français

La maîtrise des sciences

Une culture scolaire commune

Le développement des savoirs culturels

Une meilleure connaissance de la SEGPA et du fonctionnement du collège et des écoles

Une relation école-famille de confiance

Ce projet REP + repose sur 5 axes, avec une constitution de commissions de travail inter-degré définies en conseil école-collège autour des différents axes du projet.

**Axe 1-** Pour une culture scolaire commune

*1-Un développement de la démarche scientifique*

*2-Une maîtrise du lexique et des consignes*

*3-Une meilleure maîtrise de la résolution de problèmes*

*4-Un développement de la lecture*

**Axe 2-** Pour une meilleure liaison SEGPA dès le début du cycle 3

**Axe 3-** Pour un développement des savoirs culturels

**Axe 4-** Pour un renforcement et un développement des liens avec les Parents.

**Axe 6-** Pour un meilleur climat scolaire.

## **Axe 1 : Une culture scolaire commune**

### **1- Renforcement des liens entre le premier et le second degrés**

Les échanges interdegré ont toujours été la pierre angulaire des projets REP+, les projets communs sont souvent initiés par les enseignants ou proposés par le SENIDN et sont appuyés par la communauté scolaire.

L'élaboration de projets et actions communes engage une poursuite des échanges de pratiques et qui est renforcée par des visites de classes.

Le collège peut s'ouvrir au premier degré et vice-versa.

Il s'agit de :

- Impulser une culture commune de compétences à acquérir et améliorer le suivi des élèves
- Développer la culture de l'évaluation
- Optimiser l'orientation pour permettre à chacun d'avoir un parcours ambitieux

Les difficultés des élèves en CM2 sont les mêmes tout au long du cycle 3 et parfois se heurtent aux attentes de la classe de 6<sup>ème</sup> :

- ✓ Des difficultés de lecture et de compréhension ;
- ✓ Des difficultés à lire et comprendre les consignes dans toutes les matières ;
- ✓ Des difficultés d'autonomies pour certains élèves.

Travailler ensemble devient nécessaire pour mieux développer l'image que l'élève a de lui-même et le préparer à l'autonomie par :

- ✓ Un travail de préparation aux évaluations ;
- ✓ Un travail sur la compréhension des consignes et des textes.

Et encourager la pratique de la pédagogie de projets permet de balayer les champs des fondamentaux de façon transversale et de mettre en valeur une pratique pluridisciplinaire et interdegré.

Le renforcement de la maîtrise des fondamentaux (mathématiques et français) est un des axes prioritaires du projet académique et de sa déclinaison DPASS dans les Îles du Nord.

### **2- La formation commune des personnels :**

Encourager le partage des pratiques pédagogiques du 1<sup>er</sup> degré au collège pour gérer l'hétérogénéité dans les classes est une demande forte du collège.

La mise en place de formations communes interdegré par les formateurs du 1<sup>er</sup> degré (EMF et CPC) constitue un levier pour permettre aux enseignants de mieux prendre en compte l'hétérogénéité et la différenciation pédagogique dans leurs enseignements.

### **3- Définir une culture scolaire commune :**

a- *Dans le domaine de la vie scolaire :*

Elaborer des fiches de suivi qui permettent une meilleure répartition des classes dans le réseau ;

Transmettre ou créer un outil collaboratif pour mieux suivre les élèves dans l'intégralité de leur parcours scolaire ;

Préparer des élèves de CM2 pour l'entrée au collège :

Ouvrir le collège aux écoles du REP+.

*b- Dans le domaine de la maîtrise de la langue :*

Travailler sur la maîtrise de la lecture ;

Travailler sur le lexique scientifique ;

Travailler sur la gestion du temps ;

Créer une banque commune de lexique pour mieux comprendre les consignes ;

Tout cela afin de mieux préparer les élèves au passage des évaluations.

*c- Dans le domaine des sciences :*

Un groupe de travail basé sur le développement de la démarche scientifique a été mis en place en 2020 pour réfléchir à l'enseignement des sciences au cycle 3.

Les commissions de travail interdegré ont entamé une réflexion sur la préparation des évaluations, la compréhension des consignes, le travail sur un lexique scientifique commun et la gestion du temps.

Un échange de pratique a été mis en place ainsi qu'une possibilité pour les écoles de bénéficier des laboratoires du collège.

✓ *Le projet « programmation des sciences en cycle 3 » SVT-technologie-physique chimie :*

L'engagement des enseignants porte sur la programmation des sciences, sur une répartition des thèmes à aborder par niveau et la programmation commune des enseignements en sciences sur l'ensemble du cycle.

Cela consiste en une mise en commun des pratiques pour avoir une culture des sciences au niveau du cycle 3. Les enseignants choisiront les thèmes à étudier à chaque niveau. Ils proposeront la mise en place de cette programmation à tous les enseignants nouvellement arrivés dans le réseau et ce qui permettra d'assurer une continuité pédagogique.

Un échange interdegré est pensé dans les enseignements, avec la venue possible de classes du 1<sup>er</sup> degré au collège, ou l'invitation d'enseignants du collège dans les écoles.

L'accès des laboratoires et du matériel scientifique du collège est également ouvert aux écoles.

✓ *Le projet axé sur la résolution de problèmes en mathématiques :*

Une réflexion sur la mise en place de la démarche d'investigation et le développement des savoirs en mathématiques est engagée.

*Développement du plan national mathématiques en 1<sup>er</sup> degré :*

Le **Plan mathématiques** comme le **Plan français** offre un temps plus long pour la formation, organisée en constellations. La formation mathématiques est mise en place à l'école Clair Saint-Maximin pour 2020-2021. Une année qui permet de travailler un

ou plusieurs domaines et qui inclut de nombreux temps de travail en groupe, avec des visites de classes filmées pour un retour réflexif et un prolongement les années suivantes dans le cadre des temps de formations prévus en REP+ (18h) ou entre collègues. Cette formation est assurée par les conseillers pédagogiques de circonscription et les maître-formateurs.

Visite de classes d'enseignants de mathématiques dans les écoles élémentaires.

Les projets engageant des équipes « cycle 3 » interdegré ont pour objectif de faire « vivre les maths » dans tous les cycles. Chaque établissement propose une ou plusieurs actions. Des équipes d'élèves du cycle 3 sont formées, et travaillent ensemble tout au long de l'année.

- **Semaine des mathématiques**
- **Mettons en scène les maths**
- **Rallye mathématiques**

*d- Dans le domaine de l'EDD (L'éducation au développement durable) :*

L'éducation au développement durable est un des thèmes qui favorise un travail en transversalité pour contribuer à l'acquisition des fondamentaux.

Raccrocher à l'étude des sciences et de la technologie, l'EDD permet de mieux comprendre le fonctionnement du monde d'aujourd'hui en se rapprochant de son environnement. Elle aide surtout à développer une sensibilisation à l'éco-citoyenneté.

Les projets sur l'environnement se déclinent de la maternelle au collège à travers différentes pratiques dans les écoles qui pourraient se mettre en perspective pour un projet global cohérent.

Parmi ces nombreux projets, on trouve :

- L'embellissement des écoles;
- La végétalisation des cours;
- La création d'AME (Aire marine éducative) ;
- Le tri des déchets avec des partenariats : Réserve Naturelle de Saint Martin, et Verde SXM (éco-site de Grande Caye) ;
- L'agriculture éducative, dans le cadre du PRE pour soutenir les élèves en difficulté.

*e- Dans le domaine de la lecture :*

**Le Plan français** dans le 1<sup>er</sup> degré.

En 2020-2021, c'est l'école Omer ARRONDELL qui bénéficie du **Plan français**.

**Le Projet S'ouvrir à la lecture** consiste en l'ouverture du CDI du collège aux élèves du premier degré pour partager l'acte de lire, offrir du temps et un lieu dédié à la lecture –plaisir. Un calendrier est mis en place pour permettre aux écoles de s'inscrire et de venir certains jeudis après-midi au CDI.

Un club de lecture a été créé afin de faciliter l'accès aux livres.

La création d'une banque commune de lexique permettra d'établir un ensemble de ressources avec une graduation selon le niveau, ce qui devrait permettre de proposer aux élèves des outils pour mieux comprendre les consignes.

La création d'une banque de données « lecture » avec des supports gradués et de différents types qui s'appuient sur le référentiel officiel du cycle3.

Afin de renforcer le goût de la lecture, l'utilisation de la bande dessinée est généralisée, ce qui permet d'avoir un support plus attractif.

L'utilisation de projets de remédiation comme **MACLE /MACLO** favorise la maîtrise du langage oral et écrit. Conçu par une équipe autour du chercheur André Ouzoulias, le **MACLÉ** est un décloisonnement massif et concentré dans le temps pendant lequel un seul domaine, la maîtrise de la langue écrite, lecture/écriture, est travaillée avec tous les élèves d'un même niveau. Cela permet à des élèves, notamment les moins avancés dans l'acquisition de la lecture, de travailler au sein de l'école, dans des groupes à effectifs très réduits. La durée est limitée dans le temps. Les projets **MACLO** sont une transposition des **MACLÉ** au niveau de l'école maternelle où le langage oral est ciblé.

Elaboration de projets créatifs autour des fables : « Tous à vos stylos » : « Fête des Fables, faites des fables ! » La célébration de Jean de Lafontaine est une occasion pour favoriser des projets autour des fables. Un groupe de travail a été créé pour développer l'échange inter-cycle, interdegré et proposer la maîtrise de la rédaction, autrement.

Le concours **Epelle-moi** et dans sa version en anglais **Spelling be** est proposé aux cycles 2 et 3. Il pourra être étendu à l'ensemble des établissements du réseau et est un moyen ludique d'œuvrer à la maîtrise et à l'enrichissement du vocabulaire.

## **Axe 2 : Projet SEGPA**

Des réunions à destination des parents des élèves pressentis pour une orientation en SEGPA sont proposées par la directrice de la SEGPA. Dès le premier trimestre les parents sont informés sur le fonctionnement de la SEGPA.

Rendre attractive cette orientation est primordial. La SEGPA souffre à Quartier d'Orléans d'une mauvaise perception de la part des familles alors que c'est un des leviers les plus importants de la réussite des élèves à besoin éducatif particulier.

L'ouverture du collège et les visites des familles sont également une piste envisagée qui leur permettrait de mieux comprendre le fonctionnement et les attendus de cette section.

## **Axe 3 : Développement des savoirs culturels**

Ouvrir les élèves au monde de la culture, avec des projets communs sur l'art, la culture, le sport est un axe fort de D'PASS (Plan n°3 pour développer l'éducation artistique et culturelle).

✓ *Dans le domaine de l'art :*

**L'art en fête** est une des actions phare du SENIDN, car il met en avant toutes les formes d'art, les arts plastiques, la musique, la photo, la littérature, la poésie, les arts graphiques, les arts numériques, la danse, le théâtre.

Chaque année un thème est défini et permet aux écoles de mettre en valeur l'expression artistique de tous les élèves de toutes les écoles du premier et second degrés. Les productions sont réalisées tout au long de l'année scolaire pour être exposées lors de manifestations tout au long du mois de mai.

« **SXM'BULLES** », concours de bandes dessinées réservé aux cycles 2, 3 et 4 avec pour objectif de développer les compétences de lecture et d'écriture. Il s'inscrit dans le cadre ministériel et a pour objectif de réaliser une BD en trois planches minimum dont l'histoire doit être en lien avec un thème. Ce projet concerne les classes de CP jusqu'à la 3<sup>ème</sup>, il est interdisciplinaire, peut être interdegré et permet d'allier la littérature, la lecture et l'écriture ainsi que les arts plastiques à travers la pratique du dessin. Il est porté par la circonscription des Îles du Nord, avec des formations possibles à destination des enseignants du collège par les conseillers pédagogiques de circonscription (CPC).

D'autres projets de sensibilisation à l'art existent aussi dans le 1er degré "*Projet FILIFORME*", "*Projet GR'AFRIQUE*", "*Projet VIGNETTE*" et sont portés par les CPC.

Des projets autour de différents thèmes culturels comme le carnaval au 2<sup>nd</sup> degré.

Des projets en lien avec la musique comme le « Plan chorale », le projet « Chœur en accords », « Voyage autour de l'opéra », « A l'écoute d'une œuvre » ont été mis en place dans le 1er degré.

✓ *Dans le domaine du sport :*

Une coopération pour les activités sportives :

Liaison sport scolaire (USEP/UNSS) : l'objectif est de favoriser les activités physiques en pleine nature, de développer et promouvoir le sport inter-degré sur l'année scolaire.

**Projet *Boxons ensemble*** interdegré en cycle 3 : l'association du milieu scolaire et associatif a pour objectif d'ancrer l'école dans son environnement de proximité par un partenariat avec les associations sportives.

**Semaine Olympique et paralympique** a pour but de permettre la promotion du « sport pour tous » dans le premier et second degrés avec inclusion des classes ULIS de primaire, collège et lycée.

Différentes activités sportives sont également proposées telles que :

- Le cross scolaire cycle 2 et cycle 3, les activités nautiques cycles 3 et 4.
- **Ecol'ovale** promeut la pratique du ballon ovale dans le premier et le second degrés. Une convention nationale avec l'éducation nationale et la fédération française de rugby (FFR) ainsi qu'une convention régionale entre la ligue régionale de rugby et l'académie de Guadeloupe ont été signées.

Un partenariat avec l'association TOURNESOL et les sports scolaires (USEP et

l'UNSS) permet par ailleurs d'intégrer les élèves en situation de handicap au sport scolaire.

## Axe 4 : Renforcement des liens école-parents

Faire des parents des partenaires pour la réussite des élèves est un des leviers du projet académique et de sa déclinaison D'PASS.

Le renforcement des liens entre l'école et les parents est un aspect primordial dans la scolarité d'un élève particulièrement à Quartier d'Orléans. Des actions sont déjà menées sur le terrain mais pas suffisamment mises en avant.

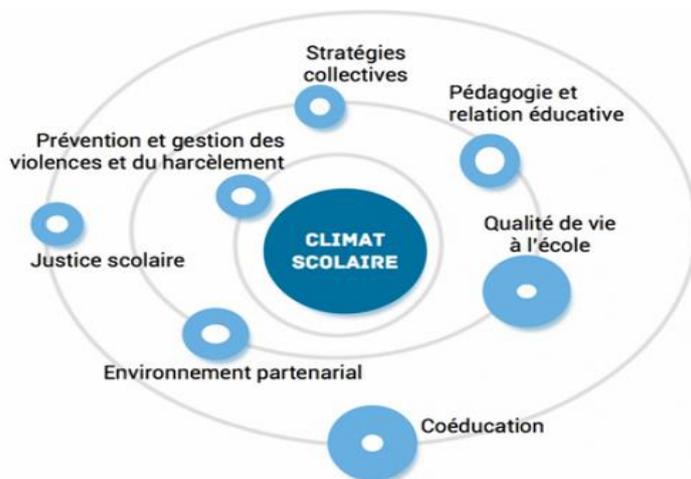
Donc il est nécessaire

- D'ouvrir les établissements aux parents avec un espace parents dédié ;
- D'organiser des actions en faveur de la parentalité tant en école maternelle et élémentaire qu'au collège ;
- De proposer des alternatives à la fracture numérique en mettant à disposition des postes informatiques ouverts pour se connecter aux différents services administratifs. (Le collège propose un accès au numérique pour les parents et des formations à l'outil PRONOTE) ;
- D'ouvrir les écoles pour mettre en valeur les compétences et la richesse culturelle des parents et de faire connaître aux familles les activités réalisées par leurs enfants dans les différents projets.

Les écoles de Quartier d'Orléans veulent être un lieu d'accueil et d'échanges où les parents seraient les bienvenus et peuvent avoir un accès rapide à diverses informations afin de restaurer le lien de confiance entre l'école et la famille.

## Axe 5: Climat scolaire

Agir sur le climat scolaire\*, c'est agir de façon systémique, c'est à dire sur l'ensemble de l'organisation qu'est l'école, en combinant des actions interdégré :



*Fleur systémique : représentation de l'approche systémique pour agir sur le climat scolaire\*\**

- Harmonisation de la stratégie et dynamique d'équipe
- Coopération et concertation entre le 1er et le 2<sup>nd</sup> degré
  - Règlement intérieur
  - Culture scolaire commune
  - Implication des parents
- Mise en place d'une commission ***climat scolaire interdegré*** avec:
  - Les EMAS
  - L'assistante sociale
  - L'infirmière
  - Les CPE
  - Le médiateur scolaire

*Références :*

*\*La Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République :*

*<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000027677984/>*

*\*\* <https://www.reseau-canope.fr/climatscolaire/accueil.html>*

# CONCLUSION

Le projet REP+ s'inscrit dans les axes du projet académique qu'il décline en tenant compte des spécificités du territoire.

Sa mise en oeuvre s'appuie sur la volonté de développer des projets et des actions interdegré et intercycle.

L'impact du projet dans les établissements scolaires sera évalué par

- ✓ Les résultats scolaires des élèves ;
- ✓ Le nombre de projets mis en cohérence avec le projet académique, sa déclinaison D'PASS et le projet REP dans les projets d'école et d'établissements ;
- ✓ L'application des différents plans d'action dans les établissements scolaires ;
- ✓ Le nombre de projets mis en œuvre dans les enseignements ;
- ✓ L'échange mis en place dans les deux degrés.